

Arrêté n° 2020-08-13-004
fixant la date de début des vendanges 2020
pour les AOC Côtes du Jura, Arbois et l'Etoile

RAA - 39 - 2020-08-13-002

direction
départementale
des territoires

Le Préfet du Jura
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU l'article D. 645-6 du code rural et de la pêche maritime relatif à la fixation de la date de début des vendanges ;

VU la demande de la société de viticulture du Jura en date du 12 août 2020 concernant les récoltes AOC Arbois, Côtes du Jura et L'Etoile ;

VU la proposition du 13 août 2020 de Mme Christèle MERCIER, déléguée territoriale de l'INAO ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-06-02-001 du 5 juin 2020 portant délégation de signature à M. Jean-Luc IEMMOLO, directeur départemental des territoires du Jura ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020-06-05-001 du 5 juin 2020 portant subdélégation de signature ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

ARRETE :

Article 1er : pour l'année 2020, la date d'ouverture des vendanges dans le département du Jura pour les récoltes destinées à l'élaboration de vins des appellations d'origine contrôlée CÔTES du JURA, ARBOIS et L'ETOILE est fixée au 17 août 2020.

Article 2 : pour les récoltes destinées à l'élaboration des vins de l'appellation d'origine contrôlée CHATEAU-CHALON, la date sera déterminée ultérieurement.

Article 3 : M. le secrétaire général de la préfecture, Mme la sous-préfète de Saint-Claude, M. le sous-préfet de Dole, les Maires, le directeur départemental des territoires du Jura, le directeur départemental des douanes et droits indirects, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lons-le-Saunier, le 13 août 2020

Le Préfet,
pour le Préfet et par délégation,
le directeur départemental des territoires,
pour le directeur et par subdélégation,
la directrice départementale adjointe des territoires,

Estelle WURPILLOT